

La Nouvelle-Calédonie recrute, pour les besoins du Service de l'industrie de la Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC), un **Inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement et chargé de dossiers transverses auprès du chef de service**.

Le poste est à pourvoir dans le cadre d'une mission ponctuelle à compter du 26 Janvier 2026 jusqu'au 25 Janvier 2027.

Contexte et mission :

Les missions du service industrie consistent à réglementer et contrôler les activités industrielles, notamment celles susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement, les biens et les personnes : installations classées, ouvrages hydrauliques, explosifs, équipements sous pression, métrologie légale, radioprotection. En particulier, elle exerce des missions pour le compte :

- des Provinces : inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), instruction de dossiers et de plaintes, appui aux décideurs publics,
- de l'Etat : contrôle des explosifs (importation, transport, stockage, mise en œuvre) et instruction des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux,
- de la Nouvelle-Calédonie : contrôle des ouvrages hydrauliques (barrages), des équipements sous pression, métrologie légale (balances commerciales, ponts bascules, bacs de stockage, volucompteurs, taximètres), radioprotection et secrétariat du fonds TAP (taxe anti pollution).

Activités principales :

L'inspecteur ICPE et chargé de dossiers, sous l'autorité directe du chef du service de l'industrie, est chargé de diverses missions à enjeux spécifiques et/ou à caractère transversal à l'échelle du service, en relation étroite avec le chef de service auquel il rend compte directement et qu'il peut être amené à suppléer, le cas échéant.

Il contribue, par son action quotidienne d'accompagnement et de contrôle, à créer une relation constructive, pragmatique et de confiance entre l'industrie et l'administration dans une perspective de consolidation du secteur et de développement industriel durable.

L'inspecteur ICPE et chargé de dossiers a particulièrement les missions suivantes :

- instruire et suivre les demandes TTD (transferts transfrontaliers de déchets),
- gérer le suivi et le secrétariat du fond TAP (taxe anti pollution),
- proposer les évolutions utiles pour garantir l'efficience des filières à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie,
- proposer, suivre et faire aboutir les évolutions réglementaires suivantes :
 - ouvrages hydrauliques (barrages),
 - équipements sous pression,
 - transferts transfrontaliers de déchets,
 - déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) pour la province des Îles, charge de batteries (en lien avec d'autres agents),
 - sources radioactives,
 - délibérations de prescriptions générales, etc.
- élaborer ou mettre à jour les plans de secours ou d'urgence pour lesquels la DIMENC intervient : POLMAR, PPI, mallette d'urgence, etc.
- relations internes et externes : relations internes avec la direction, le chef de service, les chefs de section et l'ensemble des services de la DIMENC.

Relations avec l'ensemble des parties prenantes et des ICPE, en lien avec la hiérarchie : industriels, provinces, autres administrations, etc.

Selon le profil, l'expérience de l'inspecteur chargé de dossiers et les besoins du service, celui-ci pourra se voir confier, seul ou en appui d'inspecteurs à profil plus junior, le suivi de sites industriels notamment à forts enjeux, ou des missions transverses comme la qualité.

Profil :

Savoir / Connaissances / Diplôme exigé :

- formation technique et expérience professionnelle significative requise dans le domaine industriel ;
- expérience souhaitée dans une grande industrie ;
- avoir exercé un poste à responsabilité dans le domaine des installations classées pour la protection de

l'environnement ou du contrôle des techniques industrielles, serait un plus.

Compétences liées à la tenue du poste :

- connaissances techniques liées au secteur industriel ;
- bonne connaissance du secteur des déchets ;
- bonne connaissance des institutions calédoniennes nécessaires à l'évolution des textes réglementaires ;
- rigueur et pragmatisme pour évaluer les risques et prendre en compte les enjeux ;
- capacité d'analyse et de synthèse ;
- très bonne communication orale et écrite ;
- respect du secret professionnel.

Comportement professionnel :

- réactivité et dynamisme ;
- qualité d'écoute et de dialogue, tant en interne qu'en externe ;
- force de proposition ;
- équilibre entre autonomie et reporting vers la chaîne hiérarchique ;
- sens du travail en équipe et esprit de corps.

Pour tout renseignement sur le poste, vous pouvez contacter Hervé CHERAMY, Chef de service Tél: 27 17 28 / mail : herve.cheramy@gouv.nc

Merci d'envoyer au plus tard le **Vendredi 27 Février 2026** votre candidature accompagnée d'une lettre de motivation, d'un CV, de la **fiche de renseignements** ci-jointe et de la copie de vos diplômes à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle Calédonie / B.P M2 - 98849 Nouméa cedex / drhfpnc.recrutement@gouv.nc